

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 69**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

---

**OBJET**

Musée départemental Arles antique et Museon Arlaten - Conventions avec Aix-Marseille Université hébergeant le Centre régional du Système Universitaire de Documentation (SUDOC)

---

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Direction de la Culture  
0413311656**

## I. RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par **délibération n°19 du 31 mars 2017**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2017.

## II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet :

- de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente, un projet de convention jointe au rapport entre le Conseil départemental des Bouches du Rhône et l'Université d'Aix-Marseille hébergeant le Centre régional du Sudoc-PS 66 (Système Universitaire de DOCumentation),
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer ce contrat dont le projet est joint au présent rapport.

Le Sudoc (Système Universitaire de DOCumentation) est le catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le catalogue collectif national des publications en série. Il a été développé par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), et est interrogeable librement et gratuitement via internet: <http://www.sudoc.abes.fr>.

Toute structure documentaire française, quel que soit son statut (bibliothèque universitaire, bibliothèque municipale, centre de documentation, centre d'archives, etc.) peut devenir membre du réseau Sudoc-PS pour signaler et valoriser ses collections.

La signature de cette convention permettra la diffusion gratuite en ligne du fonds de périodiques conservés à la bibliothèque du Musée départemental Arles antique et du Museon Arlaten. Les chercheurs, étudiants et amateurs pourront connaître les ouvrages présents dans le fonds de la bibliothèque et venir les consulter sur rendez-vous. Aussi, les membres du réseau auront accès aux collections de leurs pairs et pourront initier des échanges en vue de compléter des séries manquantes.

Intégrer ce prestigieux catalogue permettra au Département de mettre en avant son action de valorisation du territoire par la culture.

### **III - CONCLUSION**

Sur proposition de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL